

## 40- Perfectionnement aux médecines complémentaires : pathologies néonatales

*Je monte en compétences sur l'utilisation de médecines complémentaires auprès  
de mon élevage pour prévenir et soigner les pathologies autour du vêlage.*

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

- formation en présentiel -

### ▲ Objectif

Utiliser les médecines complémentaires (homéopathie et aromathérapie) pour prévenir et soigner les pathologies autour du vêlage.

### ▲ Public & Pré-requis

Éleveurs des Landes et des départements limitrophes (bovins principalement, ovins et caprins éventuellement.)

Pré-requis : Avoir suivi une formation initiation aux médecines complémentaires.

### ▲ Contenu

**Utiliser les médecines complémentaires pour prévenir et soigner les pathologies autour du vêlage.**

Brise glace et post-it des attentes des participants.

Réactivation de la mémoire : rappels niveau débutant.

Expression des participants sur leurs pratiques en matière de gestion des vêlages.

Présentation des problèmes autour du vêlage sous l'angle des médecines alternatives : coliques, non dilatation du col, traumatismes, non délivrance métrites, anoestrus, acétonémie, avortements, ...

Facteurs de risque de développement de ses maladies et mesures préventives.

Gestion zootechnique du troupeau. Critères d'alerte. Utilisation de l'aromathérapie : protocoles de soins. Intérêt économique. Limites.

**Mesurer les facteurs de risques des maladies néonatales, reconnaître leurs symptômes et leurs causes pour protéger mon troupeau. Assimiler les différents traitements possibles avec les médecines complémentaires.**

\*Comment les maladies néonatales sont-elles contractées ? Zoom sur les facteurs de risque.

Exemple sur les diarrhées : présentation des symptômes (déshydratation, perte de poids, affaiblissement...) et des causes (virus, bactéries, parasites).

Présentation d'autres pathologies : Troubles respiratoires, nombrils, locomoteurs.

Présentation des symptômes et des causes.

Rappels sur les facteurs clé de la prévention (règles bâtiment, période de vêlage, hygiène).

\*Traitement et prévention des pathologies néonatales avec apports des médecines complémentaires. Adaptations et spécialisations des traitements vus au niveau initial. Exemple sur 3 remèdes homéo : Apis, Aconit et Belladonna. Autres exemples et cas concrets en aroma.

\*Conclusion de la formation et projection des stagiaires sur un plan d'action. Retour sur les attentes.

### ▲ Méthodes pédagogiques

Exposés participatifs illustrés d'un diaporama. Questionnements et échanges guidés par le vétérinaire. Projection des stagiaires sur un plan d'action.

### ▲ Evaluation

Auto-évaluation des capacités visées. Plan d'action.

- Lieu -

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES  
LANDES

55 RUE DU GENERAL GILLIOT POLE ST  
GIRONS  
40700 HAGETMAU

- Durée -

7.0 heure(s)

- Date(s) -

18/01/2024

- Horaires -

09:00 - 17:30

- Tarifs nets de taxe -

-> avec participation vivea : Prise en  
charge complète (nous contacter pour  
connaître votre éligibilité)

-> autre cas : 100€ (tarif 2023 : nous  
contacter)

Les frais de repas et les déplacements  
sont à la charge du stagiaire

Une attestation de fin de formation et/ou un  
certificat de réalisation vous sera adressé à  
l'issue de la formation.



Les personnes en situation de  
handicap sont invitées à nous  
contacter afin d'étudier ensemble les  
possibilités de suivre la formation.

CENTRE de FORMATION

Chambre d'agriculture des Landes  
55 avenue Cronstadt  
BP 279  
40005 MONT de MARSAN

Site web : <https://landes.chambre-agriculture.fr/>

SIRET 184000032 00013  
APE 9411Z

N° de déclaration d'activité : 7240 P 003940

### ▲ *Intervenants*

---

Alexandre FAURIAT Vétérinaire GIE GSA FEVEC

### ▲ *Responsable de stage*

---

Chloe MORIN Conseillère agro-environnement  
05 58 85 45 45 - 06 43 59 39 47 - chloe.morin@landes.chambagri.fr

### ▲ *Contact*

---

Christine BUSQUET (D40)  
05 58 85 45 14 - formation@landes.chambagri.fr



*Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.*

CENTRE de FORMATION

Chambre d'agriculture des Landes  
55 avenue Cronstadt  
BP 279  
40005 MONT de MARSAN

Site web : <https://landes.chambre-agriculture.fr/>

SIRET 184000032 00013  
APE 9411Z

N° de déclaration d'activité : 7240 P 003940